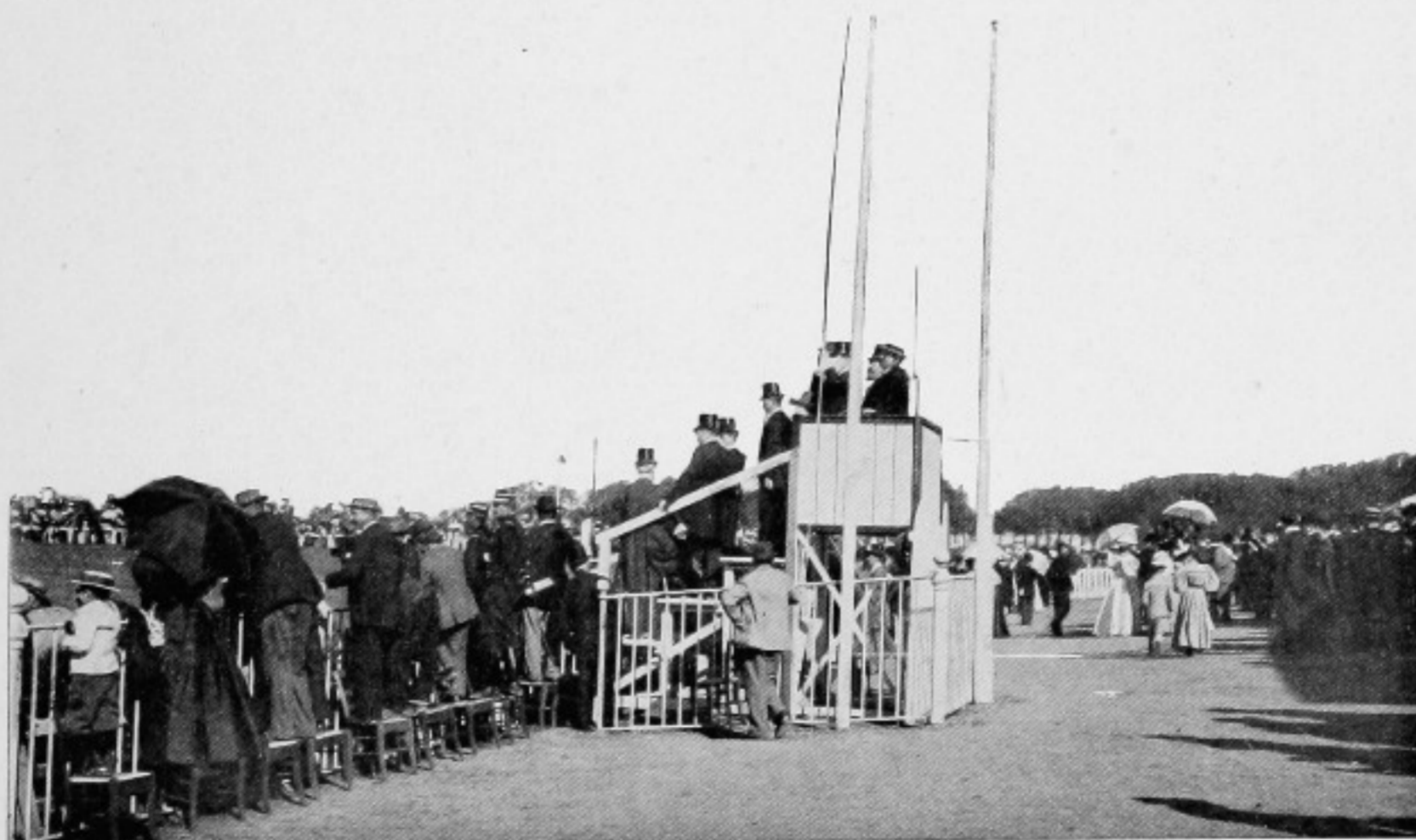


DICTIONNAIRE ILLUSTRÉ DES COMMUNES
DU
Département du Rhône

PAR
MM. E. DE ROLLAND ET D. CLOUZET

OUVRAGE HONORÉ DE SOUSCRIPTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE, DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET PÉDAGOGIQUES DE LA VILLE DE LYON, ETC.

TOME II



Les courses de Lyon. — La tribune du Jury

LYON

C. DIZAIN, ÉDITEUR
20, rue Paul-Chenavard

A. STORCK & C^{ie}, ÉDITEURS
8, rue de la Méditerranée

1903



118724

SALLES (400 habitants)

Canton et arrondissement de Villefranche (10 kilomètres).

— Distance de Lyon : 40 kilomètres. Postes et télégraphe de Blacé. Gare sur la ligne de Villefranche à Monsols. Superficie : 212 hectares. Altitude moyenne : 400 mètres. Arrosée par le Sallerin, affluent de la Vauxonne et le ruisseau du Chardon ; desservie par les chemins de grande communication n^{os} 19, 20 et 35, la commune de Salles appartient à la 7^e région militaire, au recrutement de Lyon (annexe nord, l'île-Barbe), à la 1^{re} circonscription électorale de son arrondissement, à la 14^e région forestière. Elle ressortit au Tribunal de commerce de Villefranche.

— Notaire, percepteur.

Situation financière de la commune, au 1 ^{er} janvier 1900.	}	Recettes ordinaires . 3.901 fr. » Dépenses ordinaires. 3.739 fr. » Valeur du centime . 31 fr. 52 Montant de la dette. Néant.
---	---	---

Communes limitrophes. — Au nord : Arbuissonnas. A l'est et au sud : Blacé. A l'ouest : Vaux.

Hameaux et Lieux-dits. — Combe-Barnoux, Crêt-du-Ris, Font-de-Salles, la Perreuse, Plageret, le Roux.

Formation géologique. — Origine et richesse du sol : Le territoire de la commune de Salles repose sur les schistes granulitiques et les dépôts formés par les éboulis des plateaux.

La couche cultivée est siliceuse, silico-argileuse et argileuse sur quelques points.

— Peu riche en chaux, elle contient des doses moyennes d'azote, d'acide phosphorique et de potasse.

Productions principales. — La surface cultivée s'étend sur 200 hectares. La vigne couvre 185 hectares. Le vin produit est de très bonne qualité. On trouve aussi : les prairies naturelles irriguées et non irriguées (15 hectares), — Le bétail comprend notamment : 17 chevaux et mulets, 50 vaches laitières, 6 bœufs et élèves, 16 brebis et moutons, 19 porcs, 10 chèvres.

Le territoire de SALLES, longtemps couvert de forêts épaisses, semble avoir été occupé tout d'abord par des moines de l'abbaye de Cluny qui y fondèrent un prieuré.

On ignore l'époque de son établissement et le nombre de moines qui y résidèrent, mais tout porte à croire que cette fondation remontait aux premiers temps de l'Ordre. (F. de la Roche la Carelle.)

Or, c'est de la fin du ix^e siècle que daterait l'établissement à Cluny de la fameuse congrégation qui, huit siècles plus tard, ne comptait pas moins de deux mille maisons en Europe.

Le prieur de Salles avait sous sa direction un monastère de bénédictines fondé sur la Saône, dans l'île de Grelonge, par les sires de Beaujeu, pour recevoir les filles nobles dont les familles avaient été ruinées par les Croisades.

Ce monastère existait encore au commencement du xiv^e siècle ; il en est fait mention à propos de la perception du droit de rêve, impôt qui frappait les marchandises introduites dans le Lyonnais :

« A l'égard de Grelonges, ou prétendit que ce prieuré dépendoit de Reneins et qu'il étoit du côté du royaume et non du côté de l'empire et quelques témoins dirent que la Saône avoit passé autrefois entre Fléchères et Grelonges, et qui l'avoient ouï dire à leurs ancêtres, et que les gens du roi voulant faire payer aux religieuses de Salles le droit de rêve, pour les denrées qu'elles tiroient de Grelonges comme venant de l'Empire au royaume, et quelques témoins dirent qu'ils avoient vu les armes du roi que l'on y mit lorsque le comte de Savoie se rendit maître de Beauregard... Les

religieuses de Salles étant du royaume, et de fondation de M. de Beaujeu, il leur avoit apparemment procuré l'exemption du droit de rève (1). »

Grelonge cependant étant devenu inhabitable, à cause de son niveau peu élevé au-dessus de la Saône et des crues fréquentes de cette rivière, l'abbé de Cluny retira les moines de Salles et à leur place, installa les religieuses, au commencement du xiv^e siècle (1301). Il laissa toutefois dans le monastère un prieur chargé de l'administration temporelle et un sacristain. Des chartes de prébende fixaient ce que le prieur avait à fournir annuellement à chaque dame.

Le couvent s'éloigna petit à petit de la vie purement religieuse pour prendre une allure un peu trop mondaine.

En 1647, le prieur de Salles, guidé, semble-t-il, par un intérêt personnel, demanda au cardinal de Conti, abbé de Cluny, le transfert des religieuses dans la ville de Lyon; mais les bénédictines s'y opposèrent énergiquement s'offrant même « si on l'exigeait,

de garder la clôture et de faire des vœux, toutes choses auxquelles elles n'avaient jamais été assujetties jusque là, mais sous la condition que le prieur ferait bâtir à ses frais un appartement pour servir de parloir ». Cependant la résidence resta la même et la règle ne devint pas plus sévère que par le passé. « Par l'effet de la réforme on ne pouvait plus hériter de ses parents, posséder, aliéner des immeubles; mais en dépit des grilles et des tours on visitait ses amis; chaque année on passait quelque temps dans sa famille. Quoique assujetties à faire des vœux on n'entendait pas, sans sortir de la décence de son état, renoncer aux distinctions, prérogatives et agréments dus à sa naissance. » (2). La communauté prit le titre de Chapitre et les postulantes durent faire preuve de quatre degrés de noblesse du côté paternel.

Dans la seconde moitié du xviii^e siècle, Marie Victoire Richard ou Ruffey, fille d'un juge au Parlement de Dijon, fut nommée abbesse de Salles; elle possédait à la cour de si hautes protections qu'elle put obliger l'abbé de Cluny à céder le prieuré à l'archevêque de Lyon « qui garda pour lui les droits honorifiques, pourvut son neveu du



SALLES. — L'Église.

(1) AUBRET. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, t. II, p. 418.

(2) Requête présentée par les dames chanoinesses au duc d'Orléans.

titre de prieur commandataire de Saint-Martin-de-Salles et abandonna au chapitre le domaine utile s'élevant environ à 10.000 livres de rentes, en outre des prébendes » (1).

Il ne suffisait pas à l'ambitieuse abbesse de s'être ainsi affranchie du joug de l'abbé de Cluny et d'avoir augmenté ses revenus. En 1782, sur son instigation, les preuves de noblesse exigées pour faire partie du chapitre furent élevées au nombre de quarante environ et la dot portée à plusieurs milliers de livres. Les chanoinesses prirent le titre de comtesse ; « elles furent décorées d'une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc et de vert, contournée aux angles de quatre fleurs de lis et surmontée d'une couronne comtale. Sur un des côtés de la croix était un médaillon portant l'effigie de Saint-Martin, patron du chapitre, avec ces mots à l'entour : *comtesse de Salles* ; au revers, un autre médaillon représentant la Vierge Marie avec ces mots : *Virtutis nobilitatisque decus*.

Cette croix se portait en sautoir, suspendue à un large ruban violet liséré d'or. »

Le titre de comtesse et le droit de porter des signes distinctifs attirèrent au chapitre bon nombre de jeunes filles des premières familles du pays. Grâce à leurs dots, les désastres causés par l'incendie de 1705 furent réparés, et, en 1784, l'on reconstruisait le monastère sur les plans de l'architecte lyonnais Désarnod, mais la Révolution arrêta les travaux.

M^{me} de Ruffey avait obtenu encore la suppression du chapitre de Beaujeu et la réunion de ses biens à celui de Salles. Les chanoines ne laissèrent pas consommer ainsi leur ruine sans d'énergiques protestations. Le conflit aurait pu se prolonger longtemps peut-être, si la Révolution n'y avait mis un terme inattendu, en supprimant tous les couvents en France.

« On lit dans le cartulaire du monastère de Salles, le nom d'une tante d'Alphonse de Lamartine, Marie-Suzanne de la Martine du Villard ; on y voit aussi celui d'une jeune religieuse, Françoise-Alyx des Roys du Molard, qui, à sa rentrée dans le monde, épousa le chevalier Pierre de la Martine de Prat, sous les auspices du duc d'Orléans qui la dota richement. De cette union naquit le poète à la lyre divine. » (Baron Raverat.)

De l'ancien prieuré, une partie a survécu à la tourmente révolutionnaire. On cite notamment une belle salle capitulaire du xvi^e siècle. Mais le cloître, à l'exception de quelques arcades, a complètement disparu.

Quant à l'église fondée au xii^e siècle, elle est encore debout. « Restaurée d'ailleurs à diverses reprises, elle est aujourd'hui un des monuments les plus précieux du Beaujolais ; elle appartient au style de transition et le plein cintre domine dans toutes les ouvertures excepté toutefois à l'intérieur où l'on a adopté, sans doute, comme plus solide, la forme ogivale pour les deux grands arcs qui séparent le chœur du transept, et celui de la nef. Le clocher est, comme le reste de l'édifice, de la période romane, carré et à deux étages. Celui du bas est éclairé, sur chaque face, par une fenêtre à fronton d'une forme originale et dont je n'ai vu d'exemple nulle part. L'étage supérieur, beaucoup plus orné,

(1) DE LA ROCHE LA CARELLE. — *État alphabétique des paroisses du Beaujolais*, p. 203.

a quatre croisées sur chaque face, avec des faisceaux de colonnes surmontées de chapiteaux d'un dessin et d'un travail remarquables.

« Les angles de ces étages sont coupés et décorés de colonnes élégantes qui, d'une part, sont appuyées sur des têtes d'animaux fantastiques et portent, de l'autre, la corniche ornée des consoles de même modèle que celles qui couronnent les murs de l'église. Ces deux étages du clocher ont beaucoup souffert : une seule des faces, sur quatre, est conservée intacte ; les autres n'existent qu'en partie..... » (Ogier.)

Avant la Révolution, Salles fut tout d'abord paroisse, puis annexe de Blacé.

Les seigneurs furent les sires de Beaujeu, les ducs de Bourbon, de Montpensier et d'Orléans. La haute justice dépendait de la terre de Laye ; la moyenne et la basse étaient exercées alternativement, chaque année, par le prieur de Salles et le seigneur de Champrenard.

SARCEY (804 habitants)

Canton de l'Arbresle (9 kilomètres), arrondissement de Lyon (32 kilomètres).

— Postes et télégraphe de Bully. Station sur la ligne de Villefranche à Tarare. Superficie : 995 hectares. Altitude comprise entre 354 et 372 mètres. Arrosée par le Souanai, affluent de la Turdine et le ruisseau des Landes ; desservie par la route nationale n° 7 et les chemins de grande communication n° 6 bis et d'intérêt commun nos 68 et 75, la commune de Sarcey appartient à la 7^e région militaire, au recrutement de Lyon (annexe sud, Saint-Just), à la 8^e circonscription électorale de son arrondissement, à la 14^e région forestière. Elle ressortit au tribunal de commerce de Lyon.

Situation financière de la commune, au 1 ^{er} janvier 1900.	}	Recettes ordinaires	3.976 fr. »
		Dépenses ordinaires	3.976 fr. »
		Valeur du centime	37 fr. 96
		Montant de la dette	4.333 fr. »

Foires. — Dernier samedi de janvier, 24 juin, premier lundi d'août, 27 décembre.

Communes limitrophes. — Au nord : Saint-Vérand, Légny. A l'est : le Breuil. Au sud : Bully et Saint-Romain-de-Popey. A l'ouest : les Olmes et Saint-Loup.

Hameaux et Lieux-dits. — Bine, le Bois, la Chanat, Chapelay, Charpenay, la Farge, Fontlavis, Grangeguer, le Guicher, Magny, Quartière, Quieury, le Perrin, les Places, Pouilly et les Roches.

Formation géologique. — Origine et richesse du sol : Le territoire de la commune de Sarcey repose sur les assises granitiques ; une faible zone de schiste se rencontre à l'Est de la commune.

Partout la couche végétale est siliceuse et silico-argileuse. Pauvre en chaux, elle contient des doses moyennes de potasse, d'acide phosphorique et d'azote.

Productions principales. — La surface cultivée s'étend sur 960 hectares. La vigne couvre 110 hectares. On trouve aussi : le froment (250 hectares), le seigle (50 hectares), l'avoine (40 hectares), les pommes de terre (60 hectares), les betteraves fourragères (6 hectares), le trèfle et la luzerne (50 hectares), les prairies naturelles irriguées et non irriguées (220 hectares), le colza (4 hectares), les bois (47 hectares).

— Le bétail comprend notamment : 43 chevaux et mulets, 230 vaches laitières, 75 bœufs et élèves, 80 brebis et moutons, 60 porcs, 30 chèvres.

Jusqu'à la Révolution, SARCEY fut une annexe de Bully. Ce village dépendait des abbés de Savigny et des marquis d'Albon ; il était du ressort de la sénéchaussée de Lyon.